

Les Statuts de l'UMP

*A l'occasion du vote des Statuts,
une présentation de l'organisation du mouvement et de
la signification de ces Statuts...*

**Cette présentation est personnelle, et n'a fait l'objet d'aucune approbation de
l'UMP.**

**C'est un travail personnel effectué à partir de documents publics. merci de le
respecter, ne pas reproduire sans mon autorisation.**

Introduction : Les statuts c'est quoi ?

- *L'UMP est un parti politique.*
- Un parti politique est organisé en association loi de 1901.
- L'association loi de 1901 (l'asso) définit un cadre juridique pour travailler.
- Elle donne la «personnalité morale» c'est à dire l'existence juridique.
 - Toute asso a des Statuts, qui définissent
 - => **Ce qu'elle fait** (club de bridge, football, politique...)
 - => **Comment elle le fait** (organisation)

Les fondamentaux associatifs (rappel)

- *Une association est caractérisée par*
- UN **BUT**
- DES **MEMBRES** qui forment l'Assemblée Générale («le Congrès»)
- UNE **ORGANISATION**
- => Un Conseil d'Administration qui gère l'asso au nom des membres. (Le Conseil National)
- => Un Bureau qui assure l'exécutif (Le Bureau Politique)
- Des Dirigeants (Un Président, Un Trésorier, Un Secrétaire)
- Des **Statuts** qui définissent tout ça
- Un **Règlement Intérieur**, qui précise les Statuts.

La Structure des Statuts (les Titres)

- **Dispositions Générales**

L'objet de l'association, les membres, l'adhésion

- **Organisation**

Organisation territoriale, nationale

les instances, les fédérations spécialisées, les Comités.

- **Désignation des Candidats aux Élections**

La présidence de la république (Primaire) et les autres élections

- **Les Instances de Contrôle**

la Haute Autorité, la Commission des Recours, la Commission des Sages

- **Ressources et Gestion Financières**

Le Trésorier, le Comité Financier, l'ANF, les cotisations

- **Révision des Statuts**

- **Dispositions Finales.**

Les principaux changements introduits

- *La suppression des mouvements* (art.28->30)
- Élargissement aux adhérents du Comité de Gestion Financière et Comité des recours.
- Ouverture du parti aux sympathisants sans droit de vote. (art. 5.1)
- Consultation régulière des adhérents y compris via Internet (art 4.4)
- Possibilité de créer des Fédérations a la demande de 1% des adh. (art.10.3)
- Élection du Psdt Départemental (Fédé.) par les adhérents (art 16.1)
- Ajout d'une Fédération des Citoyens de l'Union Européenne (art.20)
- 80 membres (au lieu de 40) du CN élu au BP (art. 24.1)
- Le « Comité d'orientation » devient la Commission Exécutive (art. 28)
- Création des Comités des Maires/des Outre-Mer/des Entrepreneurs (art35/37)

Visualisation de l'organisation

- *Pour illustrer les Statuts quelques diapos sur l'organisation :*
 - Le Congrès et l'élection du Président
 - Le Conseil National et le Bureau Politique
 - La Fédération (département)
 - La circonscription.

Le Congrès et l'élection du Président

Le CONGRES



Élit pour 5 ans au suffrage universel

Le PRESIDENT



Le Président nomme

Le Vice-Président Délégué

Le Secrétaire Général

Les Secrétares Généraux Adjoints

Le Bureau Politique approuve.

Le Bureau Politique

assure la direction du Mouvement

80 Membres élus
élus par le Conseil National

Membres de Droit
Psdt, VP, Sec.Gen
élus (parlementaires...)
anciens PR et PM

Le Conseil National

détermine, dans l'intervalle des sessions du Congrès, les orientations politiques du Mouvement.

Membres élus
Délégués des Fédérations élus
par les adhérents

Membres de Droit
les Délégués de Circo.
Les Élus (maires,
parlementaires...)

La Fédé : Le Comité Départemental

Les adhérents élisent directement
Le Président de la Fédération
Membre de droit du
Conseil National

Membres de Droit
les Délégués de Circo.
Les Élus (maires,
parlementaires...)

Le Bureau Politique nomme
Le
Secrétaire Départemental

La circo. Le Comité de Circonscription

Membres élus
parmi les adhérents
de la circonscription

Membres de Droit
Les Élus de la circo.
(maires, parlementaires...)

Les membres élisent directement
Le Délégué de Circonscription
Membre de droit du **Conseil National**